



URBANISME

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 22 00631

**MISE EN LIGNE LE 20-04-2023**

Date du 15/11/2022

Adresse des travaux :

5 Rue DE LA TREILLE

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Madame Geneviève GUILLAUME

5 Rue de la Treille

17200 ROYAN

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Recommandé avec AR

Madame,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 15/11/2022.

Par lettre du 05/12/2022, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP02. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir un plan de masse à l'échelle faisant apparaître l'implantation de la construction et l'aménagement paysagés (arbres, herbes). Il conviendra également d'indiquer l'emprise au sol de toutes les constructions existantes sur le terrain (hors piscine), les surfaces étanches et la superficie des espaces de pleine terre (espaces enherbés ou plantés uniquement).

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 05/03/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 05/04/2023  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Didier SIMONNET

